

LICENCE L1 PPPE

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION INITIALE

➤ **DOMAINE Sciences humaines et sociales**

➤ **MENTION Sciences de l'éducation**

Responsable Pédagogique Lycée Léon Blum : Mme Bénédicte DUHAMEL
Responsable Pédagogique UPEC: Mme Aksel KILIC
Gestionnaire de scolarité: M. Mike JEAN-FRANCOIS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024
Édition de juillet 2023



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR des Sciences de l'éducation,
sciences sociales et Staps

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

<u>1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education</u>	3
<ul style="list-style-type: none">• 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires• 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles• 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence	
<u>2. Les dispositions générales de la Licence</u>	5
<ul style="list-style-type: none">• 2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus• 2.2 - Modalités de réorientation des étudiants• 2.3 - Contrôle de l'assiduité• 2.4 - Epreuves de remplacement• 2.5 - Calendrier et organisation des deux sessions• 2.6 - Report de notes de 1^{ère} session• 2.7 - Durée de conservation des acquis• 2.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement• 2.9 - Distinctions (attribution d'une mention)• 2.10- Lutte contre le plagiat• 2.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales• 2.12- Allègements de formation• 2.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale• 2.14 – Règles de la communication par mail	

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

<u>3. Les modalités d'inscription pédagogique</u>	12
<u>4. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC</u>	13
<ul style="list-style-type: none">• 4.1: Le calendrier de la licence 2023/2024<ul style="list-style-type: none">➢ 4.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres• 4.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité<ul style="list-style-type: none">➢ 4.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité➢ 4.2.2 - Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1^{ère} année➢ 4.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.➢ 4.2.4 - Remise des travaux aux enseignants➢ 4.2.5 - Les examens➢ 4.2.6 - Proclamation des résultats des examens• 4.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants• 4.4: Vie universitaire et règlement intérieur<ul style="list-style-type: none">➢ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général➢ 4.4.2 - Ordre intérieur➢ 4.4.3 - Discipline universitaire• 4.5: Contacter les enseignants de la licence• 4.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil<ul style="list-style-type: none">➢ 4.6.1 - Les différents services de l'université➢ 4.6.2 - Plan d'accès à l'université➢ 4.6.3 - Plan d'accès aux différents sites	
<u>5. Le programme de la licence : UE et ECUÉ</u>	24
<ul style="list-style-type: none">• Enseignements du semestre 1 (UE 1 à UE 3)• Enseignements du semestre 2 (UE 4 à UE 6)	
<u>6. Contenus détaillés des enseignements</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Semestre 1• Semestre 2	25 37

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique. Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social. Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...)
 - les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...)
 - les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...)
 - les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...)

2. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : Travaux Dirigés (TD), oraux, remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, il aurait toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre.)**

Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3ème année si semestre 1 ou 2 non validé).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire. Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avertir sa scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session. (voir le paragraphe 2.4, P.6).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

2.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

2.3 - Contrôle de l'assiduité

- Régime général :

L'assiduité aux travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf pour les étudiant.e.s bénéficiant d'un régime dérogatoire. Il est recommandé vivement à tous les étudiant.e.s de suivre **tous les cours magistraux**, même si la présence n'y est pas contrôlée.

Les étudiant.e.s doivent émarger sur une feuille de présence à chaque séance de TD. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant.e en charge du TD, sur la base de ce document.

Les étudiant.e.s doivent respecter les obligations d'assiduité suivantes :
2 absences justifiées* maximum

* sont reconnues comme des absences justifiées des absences liées à des rendez-vous médicaux (généraliste ou spécialiste avec justificatif) et à des obligations administratives et familiales impérieuses (permis de conduire, JAPD, décès avec présentation d'un certificat). Les rendez-vous paramédicaux (ostéopathe, kinésithérapeute, etc.) sont exclus des absences justifiées.

En cas de non-respect de ces obligations d'assiduité, l'étudiant.e se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu.

Les étudiant.e.s sont tenus de justifier toute absence auprès de l'enseignant.e en charge du TD.

Toute absence injustifiée entraîne la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée.

Toute absence à une évaluation notée en TD entraîne systématiquement la note 0. Dans le cas où l'absence est reconnue justifiée par l'enseignant.e en charge du TD, une épreuve de remplacement pourra être mise en place dans le cadre du TD si les conditions le permettent.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée).** Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

- Régime dérogatoire

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant.e (régime général ou régime dérogatoire), **l'étudiant.e sera réputé.e défaillant.e à l'épreuve en question et sera noté ABI (Absence Injustifiée).** Dans ce cas, l'Unité d'enseignement (UE), le semestre et l'année concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation, le calcul de la moyenne étant impossible.

Les étudiant.e.s, dont la situation correspond à la liste énoncée dans l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, peuvent, s'ils en font la demande expresse auprès de la scolarité, bénéficier d'un régime d'études dérogatoire.

Ce régime spécial est en particulier réservé aux étudiant.e.s salarié.e.s et assimilé.e.s (notamment mères de famille, stagiaires, double-cursus, sportifs de haut niveau, artistes) qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne. **Ces étudiant.e.s pourront s'inscrire partiellement ou totalement en contrôle terminal pour les enseignements auxquels ils/elles ne peuvent assister en raison de leur activité salariée** (certificat de travail et tout document justifiant leur situation). Il en est de même pour l'impossibilité d'être présent en TD.

Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

Dans l'attente de la réponse administrative statuant sur ce régime dérogatoire, les étudiant.e.s sont tenu.e.s d'assister aux TD selon les règles du régime général à partir du début des enseignements. En cas d'avis défavorable, les étudiant.e.s seront considéré.e.s comme relevant du régime général depuis le début des enseignements.

- Retard

Les étudiant.e.s doivent arriver en cours et en TD à l'heure. ATTENTION : les retards au cours du semestre pourront être sanctionnés par l'enseignant.e en charge du TD.

Les **retards abusifs** (au-delà de 15 minutes après l'heure de début de l'enseignement) sont considérés comme une absence. Toutefois, lorsque le retard est lié à un événement exceptionnel et indépendant de la volonté de l'étudiant.e, l'enseignant.e en charge du TD peut, sur présentation d'un justificatif par l'étudiant.e, ne pas comptabiliser ce retard abusif comme une absence. En cas de retard abusif, l'enseignant.e en charge du TD est libre d'accepter que l'étudiant.e en question assiste ou non au reste de la séance de TD.

2.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE (éléments d'UE) auxquelles l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

2.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ **La deuxième session**

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage sur le site Internet de la faculté, ou sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibérations du jury.**

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

2.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

2.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

2.8 – Dispositifs pédagogiques d'accompagnement

Afin de donner un maximum d'efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d'accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies. De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l'issue des résultats, sont précisées sur le site Internet et sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 4.2.6, P. 16).

2.9 – Distinctions (attribution d'une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

On distinguera la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution d'une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6, (S5+S6)/2))$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

2.10 – Lutte contre le plagiat

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l'idée. **(Pour plus de détails :**

<http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>).

L'Université Paris-Est Créteil s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d'un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par le CA de l'université le 10/11/2017- Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l'étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l'université**, présidée par un vice-président et composée d'enseignants, d'étudiants et de membres de l'administration, devant laquelle l'étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l'étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu'à une interdiction d'examens ou une exclusion de l'université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle.** Selon l'article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d'autres termes, **l'étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (pénal).**

2.11 – Régime Spécial d'Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d'étude, est accordé en fonction d'une liste établie par **l'Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12.** Ce régime spécial s'adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d'un emploi d'une durée minimum de 10h00 par semaine qui pourront s'inscrire partiellement ou totalement au contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présents aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée **au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

2.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements.**

Valorisation d'un engagement

Le décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) permet que « *les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation* ». Pour ce faire, tout étudiant de l'UFR SESS-STAPS peut solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Critères d'éligibilité :

- être étudiant inscrit dans une formation de l'UFR SESS-STAPS
- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS)
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.

- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.

- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

2.13 – Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale **Etudiants en programmes d'échanges internationaux**

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS-STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

rubrique : UFR SESS-STAPS

rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS-STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS-STAPS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

2.14 – Règles de la communication par mail

Communication par courrier électronique : règles de forme

Lorsque vous envoyez un mail, vous demandez une information, un renseignement à une *personne* par courrier électronique. **Il convient donc de respecter les règles de forme suivantes :**

« *Bonjour Madame / Monsieur (précisez le nom),*

Je souhaiterais s'il vous plait savoir (pourquoi j'écris)...

Pas d'abréviation, des majuscules pour débiter et de la ponctuation.

Bien cordialement,

Prénom + Nom + Groupe »

Avant envoi, vous veillerez à relire votre message pour éliminer les abréviations et les erreurs d'orthographe.

S'organiser pour une efficacité optimale : étudiant-délégué de groupe

Objectif : ne pas être « noyé » sous les mails...

-Choisir avec chaque délégué de groupe le jour d'envoi des mails ;

-Ecrire ses questions à son délégué de groupe - qui centralise toutes les demandes du groupe ;

- Le délégué écrit à l'enseignant ou à la scolarité (et met le responsable L1 – Michaël Bigay en copie) ;
- L'enseignant répond au délégué.

Communication aller : Etudiant > Délégué de groupe > Enseignant ou scolarité (+ M. Bigay)

Communication retour : Enseignant ou scolarité > Délégué de groupe > Etudiants

Toute information peut ainsi être utile à tout le groupe.

Pas de mails le week-end : disciplinons-nous et écrivons du lundi au samedi (12h).

- **Les urgences :**

Les urgences, par définition, ne concernent pas les notes, les salles, les horaires, les adresses les lieux de cours...

Mais ce qui est vital, et relève de l'hébergement d'urgence, de la santé, des accidents de la vie, des faits de violence (...) :

- **Écrire un mail mentionnant le caractère urgent, conjointement à M. Lacroix (directeur du département SESS), à M. Alix (directeur des études pour SESS) et Mme KILIC. (responsable des PPPE).**
- **Prévenir Mme ALIX.**

- **Contacts utiles**

Pour rappel :

- Tous les mails des interlocuteurs **enseignants et administratifs** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@u-pec.fr
- Tous les mails des interlocuteurs **étudiants** de l'UPEC se composent ainsi : prenom.nom@etu.u-pec.fr

Listes des contacts utiles :

Sébastien Lacroix (directeur du département SESS) : sebastien.lacroix@u-pec.fr

Sébastien A. Alix (directeur des études du département SESS) : sebastien-akira.alix@u-pec.fr

Bénédicte Duhamel (coordinatrice PPPE et professeur de français) : benedicte.duhamel@ac-creteil.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION A L'UPEC

3. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

La réunion de prérentrée obligatoire se tiendra **le vendredi 1er septembre 2023**
à 15h30 en salle 501
(Métro ligne 8 - Créteil l'Echat)

Reprise des cours : lundi 04 septembre selon emplois du temps mis en ligne :

[Licence 1 Sciences de l'Éducation : informations scolarité - Sciences de l'éducation, sciences sociales et Staps \(u-pec.fr\)](https://www.upec.fr/formation/licence-1-sciences-de-l-education-informations-scolarité-sciences-de-l-education-sciences-sociales-et-staps)

Les inscriptions pédagogiques seront ouvertes dès le 1er septembre 2023

Elles se font en ligne sur l'espace e- campus à l'adresse suivante :

<https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

Il y a 12 groupes au total en L1 :

Parcours EE : groupes EE1 à EE9 (dont 2 groupes à Sénart : EE8 et EE9)

Parcours ISIF : groupes ISIF1 et ISIF2

1 groupe sur le Parcours PPPE

NB : le nombre de places est limité dans chaque groupe.

4. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

4.1 – Le calendrier de la licence 2022/2023

➤ 4.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : dates de congés, périodes d'examens.

PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE (Semestre 1)

Semaine 36	du lundi 04 septembre	au	samedi 09 septembre 2023
Semaine 37	du lundi 11 septembre	au	samedi 16 septembre 2023
Semaine 38	du lundi 18 septembre	au	samedi 23 octobre 2023
Semaine 39	du lundi 25 octobre	au	samedi 30 octobre 2023
Semaine 40	du lundi 02 octobre	au	samedi 07 octobre 2023
Semaine 41	du lundi 09 octobre	au	samedi 14 octobre 2023
Semaine 42	du lundi 16 octobre	au	samedi 21 octobre 2023
Semaine 43	du lundi 23 octobre	au	Samedi 28 octobre 2023

Semaine 44

CONGES D'AUTOMNE

Semaine 45	du lundi 06 novembre	au	samedi 10 novembre 2023
Semaine 46	du lundi 13 novembre	au	samedi 18 novembre 2023
Semaine 47	du lundi 20 novembre	au	samedi 25 novembre 2023
Semaine 48	du lundi 27 novembre	au	samedi 02 décembre 2023
Semaine 49	du lundi 04 décembre	au	samedi 09 décembre 2023
Semaine 50	du lundi 11 décembre	au	samedi 16 décembre 2023

CONGÉS DE FIN D'ANNEE

Semaines 52 (2023) et semaine 1 (2024)

EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE

Semaines 51 et 2

JURY DU PREMIER SEMESTRE

Semaine 6

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

PLANNING DU 2^{ème} SEMESTRE (Semestre 2)

Semaine 03	du lundi 15 janvier	au	samedi 20 janvier 2024
Semaine 04	du lundi 22 janvier	au	samedi 27 janvier 2024
Semaine 05	du lundi 29 janvier	au	samedi 03 février 2024
Semaine 06	du lundi 05 février	au	samedi 10 février 2024
Semaine 07	du lundi 12 février	au	samedi 17 février 2024

Semaine 08

CONGES D'HIVER

Semaine 09	du lundi 26 février	au	samedi 02 mars 2024
Semaine 10	du lundi 04 mars	au	samedi 09 mars 2024
Semaine 11	du lundi 11 mars	au	samedi 16 mars 2024
Semaine 12	du lundi 18 mars	au	samedi 23 Mars 2024
Semaine 13	du lundi 25 mars	au	samedi 30 mars 2024
Semaine 14	du lundi 02 avril	au	samedi 06 avril 2024

Semaine 15

CONGES de PRINTEMPS

Semaine 16	du lundi 15 avril	au	samedi 20 avril 2024
Semaine 17	du lundi 22 avril	au	samedi 27 avril 2024
Semaine 18	Révisions		

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaines 19 et 20

JURY DU SECOND SEMESTRE

Semaine 23

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25, 26 et 27

JURY DE RATTRAPAGE

Semaine 28

4.2 – S’informer, suivre et vivre sa scolarité à l’UPEC

➤ 4.2.1- Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative ou pédagogique, les étudiants peuvent s’adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 615** auprès de :

Mike JEAN-FRANCOIS mike.jean-francois@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.65

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE (Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MARDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MERCREDI	9h15-13h15	14h30-17h15
JEUDI	9h15-13h15	14h30-17h15
VENDREDI	9h15-13h15	14h30-17h15

En période de rentrée
le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 615

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

➤ 4.2.2- Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1

Responsable pédagogique de la L1 :

UPEC : Aksel KILIC : aksel.kilic@u-pec.fr

Lycée Léon Blum : Bénédicte DUHAMEL: benedicte.duhamel@ac-creteil.fr

➤ **4.2.3- Informations sur l'organisation de la scolarité des étudiants : affichage mural et information en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.**

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l'organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité figurant en ligne et/ou l'affichage sur le tableau réservé à la Licence 1 dans le couloir du 6^{ème} étage pour des informations sûres : l'emploi du temps, l'absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d'emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :
Site de l'université (www.u-pec.fr).

Cliquez ensuite sur **Facultés Ecoles et instituts** et choisissez
UFR Sciences de l'éducation, sciences sociales et STAPS.

Puis, dans l'onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L1 SESS.**
<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l1-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu'un cours débute à 8h).

Les emplois du temps seront mis en ligne sur le site internet début septembre.

Consultez le fichier PDF « Emploi du temps » dans la rubrique « Documents utiles » sur la page « Scolarité » dans la marge à droite, en bas. (Cf. capture d'écran ci-dessous).

NB : les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps sont les semaines du calendrier civil.

En Licence 1^{ère} année mention Sciences de l'éducation, il y a 11 groupes. Le choix du groupe se fait lors de l'inscription pédagogique, dans la limite des places disponibles dans chaque groupe.

Parcours Education Enseignement : EE1 à EE9 (EE8 et EE9 étant les groupes « Sénart »).

Parcours Intervention Sociale Insertion Formation : ISIF1 ou ISIF2

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Utilisateur : sess_staps_web

Mot de passe : (néant)

[OK]

Choisir : « Projet 2023-2024 »

Développer l'arborescence :

Groupes > UFR SESS > A – SESS FORMATION INITIALE > Licence 1 Sciences de l'Education – Formation initiale >

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ 4.2.4 – Remise des travaux aux enseignants

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD(s) pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en **régime dérogatoire** doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ 4.2.5 – Les examens

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La **charte des examens**, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se soumettre.

Les **étudiants en situation de handicap** bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année, ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année, auprès de la Cellule handicap : <https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap> et en informer la scolarité au minimum 15 jours avant le début des épreuves.

➤ 4.2.6 – Proclamation des résultats des examens

A l'issue de la commission de jury, les **résultats des examens** sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace e-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone. Des relevés de notes individuels sont alors disponibles à la scolarité ou au bureau d'accueil. Ces relevés de notes sont à retirer sur présentation de la carte d'étudiant et à conserver comme des diplômes ; **aucun duplicata ne sera fourni**. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

Lecture des résultats :

ADM : Admis / L'élément est validé par une note ≥ 10 .

VAL : Validé / L'élément est validé par compensation.

AJ : Ajourné / Note < 10 / L'élément n'est pas validé.

DEF : Défaillant / Vous avez été absent à au moins un partiel. Ce défaillant empêche le calcul du semestre.

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre. Un des 2 semestres est ADMIS ; l'autre semestre est au minimum à 8/20.

La **consultation des copies et l'accompagnement pédagogique** se déroulent après les jurys de chaque semestre. Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors de ces périodes.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) **un délai règlementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

4.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité. Cette salle est ouverte du lundi au mercredi de 13h10 à 17h et le jeudi de 8h50 à 12h et de 12h45 à 17h,

De nombreux ouvrages sont en accès libre : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

Afin de se projeter de manière constructive vers leur avenir professionnel, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contacter la personne responsable de la salle 604 au
01-45-17-44-38

D'autres salles sont à la disposition des étudiants à La Pyramide :

Des salles mutualisées au 2^{ème} étage avec l'institut d'Ergothérapie sont accessibles à l'ensemble des étudiants de la Pyramide :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit** situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

4.4 - Vie universitaire et règlement intérieur (adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017)

➤ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ 4.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ 4.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'utilisateur concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

4.5 Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi qu'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier. Les enseignants vacataires possèdent un **casier** dans la salle des professeurs. La transmission de leurs coordonnées aux étudiants relève de leur décision.

ALIX Sébastien-Akira	sebastien-akira.alix@u-pec.fr	
KILIC Aksel	aksel.kilic@u-pec.fr	
LACROIX Sébastien	sebastien.lacroix@u-pec.fr	Directeur département SESS
TOBOS Adriana	adriana.allen@u-pec.fr	
SAVARD Nathalie	nathalie.savard@u-pec.fr	
Duhamel Benedicte (français)	benedicte.duhamel@ac-creteil.fr	
Matthieu BERRET (Maths)	Matthieu.Berret@ac-creteil.fr	
Echinard Roland (philos) :	Roland.Echinard@ac-creteil.fr	
Bouffort Mathieu (EPS)	mathieu.Bouffort@ac-creteil.fr	
Duclos-Grenet Pauline-Astrid (histoire- géographie)	Pauline-Astrid.Duclos-Grenet@ac-creteil.fr	
Ricklin Emeline (anglais)	Emeline.Ricklin@ac-creteil.fr	
Ouvrie Natacha (SVT)	Natacha.Ouvrie@ac-creteil.fr	
Rousset Jean-Louis (Physiques)	Jean-Louis.Rousset@ac-creteil.fr	
Bonnet Felix-Marie-Dan (techno)	Felix-Marie-Dan.Bonnet@ac-creteil.fr	
Jolly Anais (anglais)	Anais-Elsa.Jolly@ac-creteil.fr	
Bourdeaux Isadora (arts plastiques)	Isadora.Bourdeaux@ac-creteil.fr	
Regnier Eric (musique):	Eric-Michel.Regnier@ac-creteil.fr	

4.6 S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le SIOE (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée). Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité. **(Pensez à en faire des photocopies).**
Le service des bourses (01.45.17.12.43/6529), ainsi que le **service des diplômes** (01.45.17.12.47/12.42) font partie du SIOE.

La bibliothèque universitaire du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis sur le site internet de l'université.

CONTACTS

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le service culture et vie de l'étudiant propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage.

Contact : vie-etu@u-pec.fr

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS

(61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

Plan d'accès aux différents sites





UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

**CARTE DES CAMPUS
DE CRÉTEIL**


MÉTRO


GARE


BUS


ARRÊT

5.LE PROGRAMME DE LA LICENCE : UE ET ECUE

SEMESTRE 1

UE 1 – Savoirs fondamentaux

ECUE 1.1 Introduction aux sciences de l'éducation	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 1.2 Introduction à la psychologie	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 2 – Savoir disciplinaires

ECUE 2.1 Mathématiques	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 2.2 Philosophie morale et politique	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.3 Sciences et technologies	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.4 Histoire-Géographie	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.5 EPS	TD	2 ECTS (coefficient 2)

UE 3 – Expression et communication

ECUE 3.1 Français	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 3.2 Langue étrangère : Anglais	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 3.3 Art plastique et éducation musicale	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 3.4 Accompagnement personnalisé	TD	1 ECTS (coefficient 1)

TOTAL	heures	30 ECTS
--------------	---------------	----------------

SEMESTRE 2

UE 4 - Savoirs fondamentaux

ECUE 4.1 Histoire des idées éducatives	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 4.2 Sociologie contemporaine	CM – TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 5 – Savoirs disciplinaires

ECUE 4.1 Mathématiques	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 4.2 Philosophie morale et politique	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 4.3 Sciences et technologies	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 4.4 Histoire-Géographie	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 4.5 EPS	TD	2 ECTS (coefficient 2)

UE 6 - Savoir s'exprimer et communiquer II

ECUE 6.1 Français	TD	4 ECTS (coefficient 4)
ECUE 6.2 Langue étrangère : Anglais	TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6.3 Art plastique et éducation musicale	TD	1 ECTS (coefficient 1)
ECUE 6.4 Accompagnement personnalisé	TD	1 ECTS (coefficient 1)

TOTAL	heures	30 ECTS
--------------	---------------	----------------

PREMIER SEMESTRE

- S1 -

- **UE 1 : Savoirs fondamentaux**
- **UE 2 : Savoir disciplinaire**
- **UE 3 : Expression et communication**

Enseignant responsable : Pascal Lafont
Intervenants pédagogiques : Fatima Anani, Florent Acotchou, Chantal Ventura, Sandrine Deulceux, Noura Kaakour, Pascal Lafont

Nombre d'heures : 16h CM
20h TD

CONTENU

Cet enseignement a pour vocation à aborder les fondements épistémologiques d'une discipline universitaire plurielle en analysant les questions d'identité, de constances et de variations dans la construction des sciences de l'éducation et de la formation. Puis, à la lumière des questions vives de société, les thématiques telles que « savoir, apprentissage et didactiques », « diversité de l'école », « les acteurs : Ecole, Famille, Entreprise », Démocratisation et politiques éducatives », « Pratiques d'enseignement et de formation », seront travaillées en vue d'objectiver et d'alimenter la réflexion individuelle et collective

BIBLIOGRAPHIE

Albero, B. (2019a). Les sciences de l'éducation : champ, section ou discipline ? Dans C. Delory-Momberger et B. Mabillon-Bonfils, À quoi servent les sciences de l'éducation ? (pp. 15-27). ESF. Charlot, B. (1995). Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi. ESF Durkheim, E. (1ère édition, 1922). Education et sociologie. PUF. Guibert, P. (2021) (Dir.) Manuel de sciences de l'éducation et de la formation. De boeck Supérieur. Malet, R. (2017). « From science to Sciences de l'Éducation in France: Past and present in the construction of a discipline ». Dans G. Whitty et J. Furlong (Eds.), Knowledge and the study of education: An international exploration (pp. 61-73). Didcot : Symposium. Mialaret, G. (2016). Les origines et l'évolution des sciences de l'éducation en pays francophones. Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle,49(3), 53-69 Mialaret, G. (2017). Les Sciences de l'Education. Presses Universitaires de France. Bien d'autres références bibliographiques seront indiquées tout au long de cet enseignement tant en CM qu'en TD. Par ailleurs, l'ensemble des éléments de cours utilisés en CM ainsi que les textes étudiés en TD seront mis en ligne sur EPREL (pour tous les étudiants, AJAP, régime dérogatoire, rattrapage). Des informations complémentaires pourront également être envoyées via EPREL. Il est donc nécessaire de consulter EPREL et la messagerie UPEC régulièrement.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5

Régime général :

Contrôle Terminal (partiel) : 1 production écrite individuelle (40%).

Contrôles continus : 1 production écrite collective (30%) et 1 production orale (30% de la note).

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier : devoir écrit à rendre.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin : épreuve sur table de 1h30.

Enseignant responsable : Nathalie Savard
Intervenants TD: Sara Maraval, Letitia Trifanescu, Maité Berges, Adriana Tobos, Linda Nabhan

Nombre d'heures : **16h CM**
20h TD

CONTENUS

Ce cours constitue une introduction à la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent. Après un rapide historique du contexte dans lequel s'inscrit la psychologie du développement, le cours présente les grandes étapes du développement de l'enfant et les notions spécifiques à ce domaine (notion de développement, de maturation, d'innéité, de stades, de continuité et de discontinuité développementale) à partir des travaux précurseurs de Freud, Piaget, Wallon et Vygotski.

BIBLIOGRAPHIE

Freud, S. (2001). *Introduction à la psychanalyse*. Payot.
Piaget, J. (2012). *La psychologie de l'intelligence*. Armand Colin.
Vygotski, L. (2013). *Pensée et langage*. La dispute.
Wallon, H. (2012). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Armand Colin.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5

Régime général :

100 % des contrôles continus : 3 écrits (75% de la note) / oral tout au long du semestre (25% de la note)

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de janvier:
Epreuve sur table de 1h30

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin 2023 :
Epreuve sur table de 1h30

Enseignant responsable : **Matthieu Berret**

Nombre d'heures : **21h**

CONTENU

Les principaux thèmes abordés sont les systèmes de numération, l'arithmétique, le calcul littéral, le dénombrement, les équations linéaires à une inconnue, l'algorithmique et la programmation.

La découverte et la compréhension des articulations entre ces notions ainsi que la mise en avant d'éléments culturels et historiques permettront une prise de recul par rapport aux contenus mathématiques enseignés à l'école élémentaire.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée concernant le Parcours préparatoire au Professorat des Écoles.

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download>

Modalités d'évaluation : ECTS : 4

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100%) : Devoirs surveillés en temps limité et travaux écrits à rendre ou à présenter en classe.

Rattrapage :

Enseignant responsable : Roland ÉCHINARD (Lycée
Léon Blum)

Nombre d'heures : **21 h**

CONTENU

L'objectif premier est la maîtrise des concepts créant les conditions d'un dialogue rationnel (vérité, connaissance, opinion) et celles de l'action individuelle et collective (contrainte et obligation, société et État, libertés et pouvoir, lois et droit...). De part en part, l'étudiant est conduit à réfléchir à l'autorité particulière, voire paradoxale, qu'incarne l'enseignant, vouée à assurer tout à la fois la transmission des savoirs communs et l'émancipation de la pensée individuelle.

Les séances alternent mises au point conceptuelles, analyses de problèmes, exercices oraux dialogués et débats argumentés.

Le premier semestre s'étend jusqu'aux bases et problèmes principaux de la philosophie morale.

BIBLIOGRAPHIE

Les étudiants reçoivent en prêt pour l'année un manuel correspondant au programme des Terminales générales, incluant l'ensemble des textes mobilisés comme support, glossaire, illustrations et exercices :

Hamou P., Échinard R., Gasparov M., Morvan A., Pépin F., Simonetta D., *Philosophie Terminale voie générale*, coll. Horizons, Belin Éducation, 2020 (ISBN 9791035809744)

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 3 notes, un exercice oral, un exercice écrit sur table, un travail personnel à la maison. La participation fournie à l'ensemble des séances est prise en compte.

Enseignants responsables :
Félix BONNET (technologie)
Natacha OUVRIÉ (SVT)
Jean-Louis ROUSSET (PC)

Nombre d'heures : **10 x 1h30 CM**
2 x 1h30 TP

CONTENU

Entre quatre et six notions ou parties de notions traitées sous forme d'activités documentaires, numériques et/ou pratiques et de cours parmi :

- Les éléments chimiques
- Matière et matériaux : quelques exemples
- Transformations de la matière
- La planète Terre
- La gravitation
- Le rayonnement thermique
- Conversions et transferts de l'énergie
- Le signal
- Les capteurs
- La caractérisation du besoin exprimé par l'être humain
- Démarche, créativité, design
- Ingénierie de projet
- Organisation fonctionnelle des objets techniques
- Cycle de vie d'un objet technique
- La transition numérique
- Organisation fonctionnelle du vivant
- Physiologie humain/animale/végétale
- Evolution, biodiversité et écologie

Les notions sont traitées dans le cadre des compétences à développer dans l'enseignement de sciences et technologies décrites dans la lettre de cadrage, notamment les caractéristiques de la démarche scientifique et la compréhension de ce que sont les sciences.

Elles sont mises en perspectives avec les pratiques des futur.e.s enseignant.e.s dans le cadre des programmes de cycle 1, 2 et 3.

BIBLIOGRAPHIE

Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles – lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée : <https://eduscol.education.fr/document/5528/download?attachment>

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 épreuves écrites sur table d'une durée d'1h30 couvrant tout ou partie des trois disciplines enseignées.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Enseignantes responsables : P. Duclos-Grenet

Nombre d'heures : 21 h

CONTENU

Le programme de géographie portera sur des enseignements fondamentaux de la discipline :

- La géographie, ça sert d'abord à comprendre le monde
- Espace et territoire, les domaines du géographe

À cela s'ajoute une entrée méthodologique sur le rôle de l'exemple en géographie

Le programme d'histoire portera également sur les fondamentaux de la discipline, avant d'aborder le renouvellement des connaissances sur la vie matérielle à l'époque préhistorique.

BIBLIOGRAPHIE

- Beucher, Stéphanie et Reghezza, Magali, *La géographie : pourquoi, comment ? : Objets et démarches de la géographie d'aujourd'hui*, Paris, Hatier, 2017.
- Ciattoni, Annette et Veyret, Yvette, *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2018.
- **Demoule, Jean-Paul** *Le Néolithique : à l'origine du monde contemporain*. La Documentation Française, 2017
- Picq, Pascal, *Les origines de l'homme. L'odyssée de l'espèce*, Tallandier, 2005.
- Prost, Antoine, *Douze leçons d'histoire*, Paris, Seuil, 1996 (1^{ère} éd.)

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu : travaux écrits sur table et à rendre, présentations orales, travaux de groupes, interrogations orales.

Enseignant responsable : Bouffort Mathieu

Nombre d'heures : 21x2h de
pratique sportive

CONTENU

3 à 4 activités physiques et sportives et artistiques (APSA) relevant d'au moins 3 champs d'apprentissage différents parmi :

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

CA 4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Les étudiants seront amenés à réfléchir sur leur pratique et les intentions éducatives recherchées dans chaque situation en observant et en conseillant afin de les préparer à l'enseignement de l'EPS.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : épreuve sportive et/ou artistique. Rendu d'un carnet de pratique.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

L'Aventure et l'Ailleurs : représentations de l'autre

Enseignant responsable : Bénédicte DUHAMEL

Nombre d'heures : 4,5h x 14
semaines

CONTENU

Corpus :

Chrétien de Troyes, *Yvain ou le chevalier au lion*, éd. Folio, collection Folio classique ISBN 2070414062

Sylvain Tesson, *L'Axe du loup*, éd. Robert Laffont, coll.Pocket ISBN 2266157183

Dans un premier temps, la découverte progressive des enjeux de l'aventure menée à travers le roman de Chrétien de Troyes permettra d'étudier la figure de l'Autre, pensée tant du point de vue médiéval que contemporain. La réflexion se poursuivra ensuite autour du récit de voyage, interrogé notamment selon une approche diachronique. Des lectures de romans jeunesse, des activités diverses, écrites, orales, grammaticales et lexicales, viendront nourrir notre propos et donneront lieu, en parallèle, à un travail sur la langue visant à améliorer la qualité de l'expression.

BIBLIOGRAPHIE

Jean-Yves Tadié, *Le roman d'aventures* (2013)

Vladimir Jankélévitch, *L'Aventure, l'ennui, le sérieux* (1963)

David Le Breton, *L'aventure, la passion des détours*, « Anthropologie de l'aventure» (1993)

Pierre Mac Orlan, *Petit manuel du parfait aventurier* (1920)

Collectif, *L'aventure, le choix d'une vie* (2017)

Modalités d'évaluation : ECTS : 4

Contrôle continu: évaluations formatives tout au long du semestre et 2 évaluations sommatives

Enseignant responsable : Emeline RICKLIN

Nombre d'heures : 27h cours

CONTENU

Les objectifs du 1^{er} semestre sont de **renforcer le niveau de langue** avec une attention particulière sur l'**oral**

BIBLIOGRAPHIE

Les objectifs de l'année sont de renforcer le niveau de langue avec une attention particulière sur l'oral (prononciation, projets oraux).

Les documents étudiés ne seraient pas utilisables avec des élèves de maternelle et de primaire mais contribuent à enrichir les connaissances et la culture générale des étudiant-es.

Les axes d'étude de chaque semestre permettront de renforcer le vocabulaire relatif à soimême

et au monde imaginaire et de réactiver les connaissances linguistiques acquises.

Les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à écouter et lire régulièrement de l'anglais en dehors des cours afin de maintenir leur acquis du lycée.

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des cours

(Minimum 2 par semestre dont 1 écrit et 1 oral).

Rattrapage : Epreuve écrite sur table d'1h30 et oral de 30mns.

Enseignants responsables :
Mme Bourdeaux et M. Regnier

Nombre d'heures : 27h de cours

CONTENU

L'enseignement des arts dans le cadre du PPPE se partage équitablement entre les arts plastiques et l'éducation musicale.

Les programmes officiels fixent **trois axes de travail** :

- Approche et appropriation des langages artistiques
- Approche culturelle transversale
- Arts et société, citoyenneté, savoirs

En arts plastiques, ces trois axes sont abordés à partir de questionnements pratiques puis développés à travers des apports culturels variés afin d'apporter une plus large culture aux étudiants. Toutes les pratiques des arts sont convoquées : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, cinéma, théâtre...

Les objectifs fixés sont de pouvoir :

- _ réfléchir à partir d'une pratique exploratoire
- _ acquérir un vocabulaire spécifique
- _ connaître des périodes artistiques, des œuvres et pouvoir les convoquer

En éducation musicale, ces trois axes sont abordés à partir d'écoutes musicales commentées en classe (L1) de manière à pouvoir s'approprier le langage spécifique de la musique (sans penser qu'il est hermétique) et de questionnements plus didactiques (L2 L3). La pratique musicale est surtout axée sur le chant car une pratique instrumentale n'est pas envisageable avec si peu d'heures, en dehors des bases de percussions corporelles.

Les objectifs fixés sont :

- Connaître un répertoire varié historiquement (L1) et géographiquement (L2 L3).
- Acquérir un vocabulaire spécifique.
- Pratiquer le chant et les percussions corporelles sans appréhension.

BIBLIOGRAPHIE

Arts plastiques :

GIBOULET, Francois et MENGELLE-BARILLEAU, Michèle, *La peinture*, Saint Amand Montrond, Nathan, coll. Repères pratiques, 2007

Encyclopédie de l'art, Le Livre de Poche, Encyclopédies d'aujourd'hui, La Pochothèque, 2000

Florence de MEREDIEU, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, Bordas, Culture.

Hors-d'œuvre d'arts, répertoire 3 à 8 ans, Shiltigheim, Accès Editions, 2014.

Histoire d'arts, répertoire d'œuvres 6-12 ans, Shiltigheim, Accès Editions, 2009.

Education musicale :

Documents pour les cours : pdf à télécharger ici (gratuit et libre de droits) : <https://www.dropbox.com/s/it6rll7qb9uv47v/DOCUMENTS%20POUR%20LES%20COURS%20v3.pdf?dl=0>

SMITH, Paul, *La Méthode Voces8*, éditions Peeters.

Discographie : *Le classique, j'aime pas mais ça, j'aime bien* (collection de « tubes » du classique) disponibles sur toutes les plateformes d'écoute.

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Modalités d'évaluation :

En arts plastiques les travaux rendus à chaque cours sont évalués et un travail oral est exigé.

En éducation musicale : Commentaires d'écoutes en « devoir maison », évolution et progrès du travail personnel en chant et/ou instrument.

Régime général :

Contrôle Continu : 50% de la note finale revient aux arts plastiques et 50% à l'éducation musicale.

Enseignante responsable :

Nombre d'heures : hTD

CONTENUS

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : 1 ECTS

Régime général :

Régime dérogatoire :

Rattrapage :

DEUXIEME SEMESTRE

- S2 -

- UE 4 : Savoirs fondamentaux (2)
- UE 5 : Savoir disciplinaire (2)
- UE 6 : Expression et communication

Enseignant responsable : Sébastien A. Alix

Nombre d'heures : 14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est de retracer les grandes lignes de l'histoire des idées éducatives depuis la Renaissance jusqu'à nos jours pour comprendre la manière dont on pense aujourd'hui l'éducation. Dans une perspective socio-historique, le cours reviendra également sur l'évolution du système éducatif en France pour appréhender les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Durkheim, E. (2014). *L'évolution pédagogique en France*. Paris : PUF.
- Prairat, E. (2010). *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Émile ou de l'éducation*, Paris : Garnier-Flammarion.
- Renaut, A. (2002). *La libération des enfants*. Paris : Bayard.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

(50%) Contrôles continus : 3 écrits : un dossier collectif (25% de la note) ; un compte rendu écrit (25% de la note) ; et un dossier dans le cadre du projet PULSESS (50% de la note).

(50%) Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de mai

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai :

Epreuve sur table de 2h (100%)

Précision : Examen sur table commun avec le régime général lors de la session d'examens de mai.

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :

Devoir écrit à rendre sur EPREL : prendre contact avec l'enseignant responsable (sebastien-akira.alix@u-pec.fr) après publication des résultats du second semestre.

Enseignant responsable :
Aksel Kilic

Nombre d'heures :
14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de l'enseignement de sociologie contemporaine est de donner des repères sur l'histoire de la discipline et d'aborder les textes et les auteurs de référence. Il s'agira aussi d'apprendre à raisonner du point de vue de la sociologie, de comprendre ses concepts et ses méthodes pour connaître la société française contemporaine. Les différentes dimensions des inégalités (classe, genre, âge, ethnicité et territoire) seront également étudiées.

BIBLIOGRAPHIE

Nicolas Duvoux, Les inégalités sociales, Que-sais-je ? Paris, PUF, 2021. Michel Lallement, Histoire des idées sociologiques. Tome 1 : Des origines à Weber, Nathan, 2006. Frédéric Lebaron, Christophe Gaubert, Marie-Pierre Pouly, Manuel visuel de sociologie, Paris, Dunod, 2013. Serge Paugam (Dir.), Les 100 mots de la sociologie, Que-sais-je ?, Paris, PUF, 2018

RESSOURCES EN LIGNE

Tout au long du semestre des documents seront mis en ligne sur la plateforme numérique « Eprel ».

Modalités d'évaluation : 5 ECTS

Régime général :

Contrôles continus : 2 écrits (65% de la note) / 1 oral (35% de la note)
Epreuve sur table de 2h lors de la session d'examens de mai

Régime dérogatoire :

Pendant la session d'examens de mai:
Epreuve sur table de 2h

Rattrapage :

Pendant session d'examens de juin :
Epreuve sur table de 1h30

Enseignant responsable : **Matthieu Berret**

Nombre d'heures : **21h**

CONTENU

Les principaux thèmes abordés sont les unités de mesure, les suites numériques, la géométrie plane (cercles, polygones, triangles et quadrilatères), les probabilités, l'algorithmique et la programmation.

La découverte et la compréhension des articulations entre ces notions ainsi que la mise en avant d'éléments culturels et historiques permettront une prise de recul par rapport aux contenus mathématiques enseignés à l'école élémentaire.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée concernant le Parcours préparatoire au Professorat des Écoles.

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download>

Modalités d'évaluation : ECTS : 4

Régime général :

Contrôle Continu (CC) (100%) : Devoirs surveillés en temps limité et travaux écrits à rendre ou à présenter en classe.

Rattrapage :

Enseignant responsable : Roland ÉCHINARD (Lycée
Léon Blum)

Nombre d'heures : **21 h**

CONTENU

L'objectif premier est la maîtrise des concepts créant les conditions d'un dialogue rationnel (vérité, connaissance, opinion) et celles de l'action individuelle et collective (contrainte et obligation, société et État, libertés et pouvoir, lois et droit...). De part en part, l'étudiant est conduit à réfléchir à l'autorité particulière, voire paradoxale, qu'incarne l'enseignant, vouée à assurer tout à la fois la transmission des savoirs communs et l'émancipation de la pensée individuelle.

Les séances alternent mises au point conceptuelles, analyses de problèmes, exercices oraux dialogués et débats argumentés.

Le second semestre articule philosophie morale et politique, puis se concentre sur la philosophie politique.

BIBLIOGRAPHIE

Les étudiants reçoivent en prêt pour l'année un manuel correspondant au programme des Terminales générales, incluant l'ensemble des textes mobilisés comme support, glossaire, illustrations et exercices :

Hamou P., Échinard R., Gasparov M., Morvan A., Pépin F., Simonetta D., *Philosophie Terminale voie générale*, coll. Horizons, Belin Éducation, 2020 (ISBN 9791035809744)

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 3 notes, un exercice oral, un exercice écrit sur table, un travail personnel à la maison. La participation fournie à l'ensemble des séances est prise en compte.

Enseignants responsables :
Félix BONNET (technologie)
Natacha OUVRIÉ (SVT)
Jean-Louis ROUSSET (PC)

Nombre d'heures : **8 x 1h30 CM**
4 x 1h30 TP

CONTENU

Entre quatre et six notions ou parties de notions traitées sous forme d'activités documentaires, numériques et/ou pratiques et de cours parmi :

- Les éléments chimiques
- Matière et matériaux : quelques exemples
- Transformations de la matière
- La planète Terre
- La gravitation
- Le rayonnement thermique
- Conversions et transferts de l'énergie
- Le signal
- Les capteurs
- La caractérisation du besoin exprimé par l'être humain
- Démarche, créativité, design
- Ingénierie de projet
- Organisation fonctionnelle des objets techniques
- Cycle de vie d'un objet technique
- La transition numérique
- Organisation fonctionnelle du vivant
- Physiologie humain/animale/végétale
- Evolution, biodiversité et écologie

Les notions sont traitées dans le cadre des compétences à développer dans l'enseignement de sciences et technologies décrites dans la lettre de cadrage, notamment les caractéristiques de la démarche scientifique et la compréhension de ce que sont les sciences.

Elles sont mises en perspectives avec les pratiques des futur.e.s enseignant.e.s dans le cadre des programmes de cycle 1, 2 et 3.

BIBLIOGRAPHIE

Parcours préparatoire au Professorat des Ecoles – lettre de cadrage national des enseignements disciplinaires au lycée :

<https://eduscol.education.fr/document/5528/download?attachment>

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : 2 épreuves écrites sur table d'une durée d'1h30 couvrant tout ou partie des trois disciplines enseignées.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Enseignantes responsables : P. Duclos-Grenet

Nombre d'heures : 21 h

CONTENU

Le programme de géographie portera sur une notion centrale de la discipline : le paysage
À cela s'ajoute une entrée méthodologique sur la lecture critique des cartes.
Le programme d'histoire questionne les grandes problématiques du programme de CE2, sur les périodes médiévale et moderne : croire, travailler, combattre, régner.

BIBLIOGRAPHIE

- Barthélémy, Dominique, « La féodalité. De Charlemagne à la guerre de Cent ans », *La Documentation française*, n°8095, 2013.
- Baschet, Jérôme, « La chrétienté médiévale. Représentations et pratiques sociales », *La Documentation française*, n°8047, 2005.
- Clerc, Pascal, *Géographies : épistémologie et histoire des savoirs sur l'espace*, 2e édition., Paris, Armand Colin, 2019.
- Jouanna, Arlette, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu : travaux écrits sur table et à rendre, présentations orales, travaux de groupes, interrogations orales.

Enseignant responsable : Bouffort Mathieu

Nombre d'heures : 21x2h de
pratique sportive

CONTENU

3 à 4 activités physiques et sportives et artistiques (APSA) relevant d'au moins 3 champs d'apprentissage différents parmi :

CA 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

CA 2 : Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

CA 3 : Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

CA 4 : Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

CA 5 : Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir

Les étudiants seront amenés à réfléchir sur leur pratique et les intentions éducatives recherchées dans chaque situation en observant et en conseillant afin de les préparer à l'enseignement de l'EPS.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : épreuve sportive et/ou artistique. Rendu d'un carnet de pratique.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite sur table de 1h30 pendant la semaine des examens.

Portraits de l'enfant : dialogue des mots et des images

Enseignant responsable : Bénédicte DUHAMEL

Nombre d'heures : 4,5h x 14
semaines

CONTENU

Corpus :

Nouvelles

Annie Ernaux, *Première enfance*

Jeanne Benameur, *Ça t'apprendra à vivre*, éd. Actes Sud, coll. Les Ateliers d'Acte Sud ISBN 2330166922

L'étude de quelques nouvelles centrées sur le personnage de l'enfant, nous amènera à explorer les liens entre représentations textuelles, photographiques et picturales de l'enfant. La réflexion sera poursuivie dans le récit à caractère largement autobiographique de Jeanne Benameur et aboutira à un travail mêlant écriture et photographie. Il sera aussi l'occasion de poursuivre le travail sur la langue entrepris au semestre 1.

BIBLIOGRAPHIE

Catherine Poncin, *Corps de classe* (1999)

Collectif, *Jardins d'enfance*, éd. du Cherche Midi (2001)

Modalités d'évaluation : ECTS : 4

Contrôle continu : évaluations formatives et sommatives tout au long du semestre

Enseignant responsable : Anais Jolly

Nombre d'heures : 1h30 de
cours/semaine

CONTENU

Le 2^e semestre est l'occasion d'une sensibilisation à la **pédagogie des langues vivantes** et aux systèmes scolaires des pays anglophones au travers de la réalisation de rapports de stage. Nous conduirons aussi une démarche réflexive continue autour de la grammaire anglaise établirons des comparaison avec la langue française.

La 1^{re} partie du semestre sera dévolue à l'étude d'extraits des **grands récits et références** qui jalonnent l'univers des enfants anglophones (J.M. Barry, Roald Dahl, C.S. Lewis, M. Morpurgo...).

Le travail **oral** sera renforcé par la pratique de la **lecture à voix haute de livres de jeunesse** et par un travail autour de la **poésie**, des rimes qui prendra appui sur une exploration de la poésie anglophone centrée sur la nature.

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : ECTS : 2

Régime général :

Contrôle Continu (100%) : travaux écrits et oraux à rendre et présenter dans le cadre des cours
(minimum 2 par semestre dont 1 écrit et 1 oral).

Rattrapage : Epreuve écrite sur table d'1h30 et oral de 30mns.

Enseignants responsables :
Mme Bourdeaux et M. Regnier

Nombre d'heures

CONTENU

L'enseignement des arts dans le cadre du PPPE se partage équitablement entre les arts plastiques et l'éducation musicale.

Les programmes officiels fixent **trois axes de travail** :

- Approche et appropriation des langages artistiques
- Approche culturelle transversale
- Arts et société, citoyenneté, savoirs

En arts plastiques, ces trois axes sont abordés à partir de questionnements pratiques puis développés à travers des apports culturels variés afin d'apporter une plus large culture aux étudiants. Toutes les pratiques des arts sont convoquées : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, cinéma, théâtre...

Les objectifs fixés sont de pouvoir :

- _ réfléchir à partir d'une pratique exploratoire
- _ acquérir un vocabulaire spécifique
- _ connaître des périodes artistiques, des œuvres et pouvoir les convoquer

En éducation musicale, ces trois axes sont abordés à partir d'écoutes musicales commentées en classe (L1) de manière à pouvoir s'approprier le langage spécifique de la musique (sans penser qu'il est hermétique) et de questionnements plus didactiques (L2 L3). La pratique musicale est surtout axée sur le chant car une pratique instrumentale n'est pas envisageable avec si peu d'heures, en dehors des bases de percussions corporelles.

Les objectifs fixés sont :

- Connaître un répertoire varié historiquement (L1) et géographiquement (L2 L3).
- Acquérir un vocabulaire spécifique.
- Pratiquer le chant et les percussions corporelles sans appréhension.

BIBLIOGRAPHIE

Arts plastiques :

GIBOULET, Francois et MENGELLE-BARILLEAU, Michèle, *La peinture*, Saint Amand Montrond, Nathan, coll. Repères pratiques, 2007

Encyclopédie de l'art, Le Livre de Poche, Encyclopédies d'aujourd'hui, La Pochothèque, 2000

Florence de MEREDIEU, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne*, Bordas, Culture.

Hors-d'œuvre d'arts, répertoire 3 à 8 ans, Shiltigheim, Accès Editions, 2014.

Histoire d'arts, répertoire d'œuvres 6-12 ans, Shiltigheim, Accès Editions, 2009.

Education musicale :

Documents pour les cours : pdf à télécharger ici (gratuit et libre de droits : <https://www.dropbox.com/s/it6rll7qb9uv47v/DOCUMENTS%20POUR%20LES%20COURS%20v3.pdf?dl=0>)

SMITH, Paul, *La Méthode Voces8*, éditions Peeters.

Discographie : *Le classique, j'aime pas mais ça, j'aime bien* (collection de « tubes » du classique) disponibles sur toutes les plateformes d'écoute.

Modalités d'évaluation : ECTS : 1

Modalités d'évaluation :

En **arts plastiques** les travaux rendus à chaque cours sont évalués et un travail oral est exigé.

En **éducation musicale** : Commentaires d'écoutes en « devoir maison », évolution et progrès du travail personnel en chant et/ou instrument.

Régime général :

Contrôle Continu : 50% de la note finale revient aux arts plastiques et 50% à l'éducation musicale.

UE 3
ECUE 3.4

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Enseignante responsable :

Nombre d'heures : hTD

CONTENUS

BIBLIOGRAPHIE

Modalités d'évaluation : 1 ECTS Coefficient : 1

Régime général :

Régime dérogatoire :

Rattrapage :

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
UFR SCIENCES DE L'EDUCATION, SCIENCES SOCIALES ET STAPS
80, avenue du Général de Gaulle
Immeuble La Pyramide - 6^e étage
94009 - CRETEIL Cedex

SCOLARITE LICENCE 1 PPPE (BUREAU 615)

Gestionnaire de scolarité : M. JEAN-FRANCOIS

mike.jean-francois@u-pec.fr

Tél : 01.45.17.44.65

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MARDI	9h15-13h15	14h30-17h15
MERCREDI	9h15-13h15	14h30-17h15
JEUDI	9h15-13h15	14h30-17h15
VENDREDI	9h15-13h15	14h30-17h15